

<p>Application DUER</p> <p>Guide d'utilisation à destination des directrices et directeurs d'école</p>	<p>16/10/2017</p>
--	-------------------

Document Unique d'Évaluation des Risques



SOMMAIRE

1. Présentation	2
2. Connexion.....	2
3. Déroulement de la saisie	3
4. Mise à jour de l'unité de travail (UT)	4
5. Facteurs de risques	5
5.1 Identification des dangers.....	5
5.2 Estimation du risque	6
5.3 Évaluation du risque	6
6. Traitement du risque.....	7
7. Documents DUER	7
8. Définitions des états des risques	8

1. Présentation

L'application DUER apporte une aide significative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels imposé par [l'article L4121-3](#) du Code du travail.

Des documents « ressources » sont disponibles sur le [site des circonscriptions du Doubs](#), rubrique santé et sécurité au travail (à gauche).

Il est impératif d'inscrire dans le DU les mesures prises pour éviter l'exposition des personnels notamment à l'amiante et au radon et celles mises en place pour favoriser la bonne qualité de l'air intérieur, tout cela en lien avec les documents réglementaires transmis la collectivité. Le risque canicule doit aussi figurer dans le DU pour préciser les dispositions particulières prises en cas de fortes chaleurs (pièces fraîches, aération nocturne, modification de la ventilation nocturne, consignes, ...).

2. Connexion

L'accès à l'application DUER se fait via le Portail Inter Académique (PIA).

Le widget  peut s'insérer dans votre espace personnel (dite « zone libre ») en recherchant le mot « DUER ». L'aide en ligne pour installer ce widget s'obtient par un clic sur le point d'interrogation situé en bas et à droite.

Il est à noter que cette application est atteignable quel que soit votre fournisseur d'accès à Internet (connexion personnelle, depuis un établissement scolaire ...)

La page d'authentification :



The screenshot shows the login interface for the DUER application. At the top, there is a dark blue header with the 'DUER' logo. Below the header, the title 'Connexion au Document Unique d'Évaluation des Risques' is displayed in a bold, dark font. To the right of the title, there is a link for 'Informations sur ce site'. The main content area contains a prompt: 'Saisissez vos informations utilisateur, puis cliquez sur Connexion. (Si vous ne disposez pas des informations concernant votre compte, contactez votre administrateur système.)'. Below this prompt, there are two input fields: 'Nom de l'utilisateur :' and 'Mot de passe :'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'Connexion' and 'Réinitialiser'.

Pour vous connecter, vous devez utiliser vos identifiants académiques (identiques à ceux utilisés pour le PIA, iprof, webmail, etc.)

3. Déroulement de la saisie

Pour le 1er degré, le DUER est départemental, chaque école constituant une Unité de Travail (UT).

Les UT (=écoles) doivent préalablement être initialisées par l'IEN de circonscription pour permettre à la directrice ou au directeur de l'école la saisie depuis son propre accès à l'application.

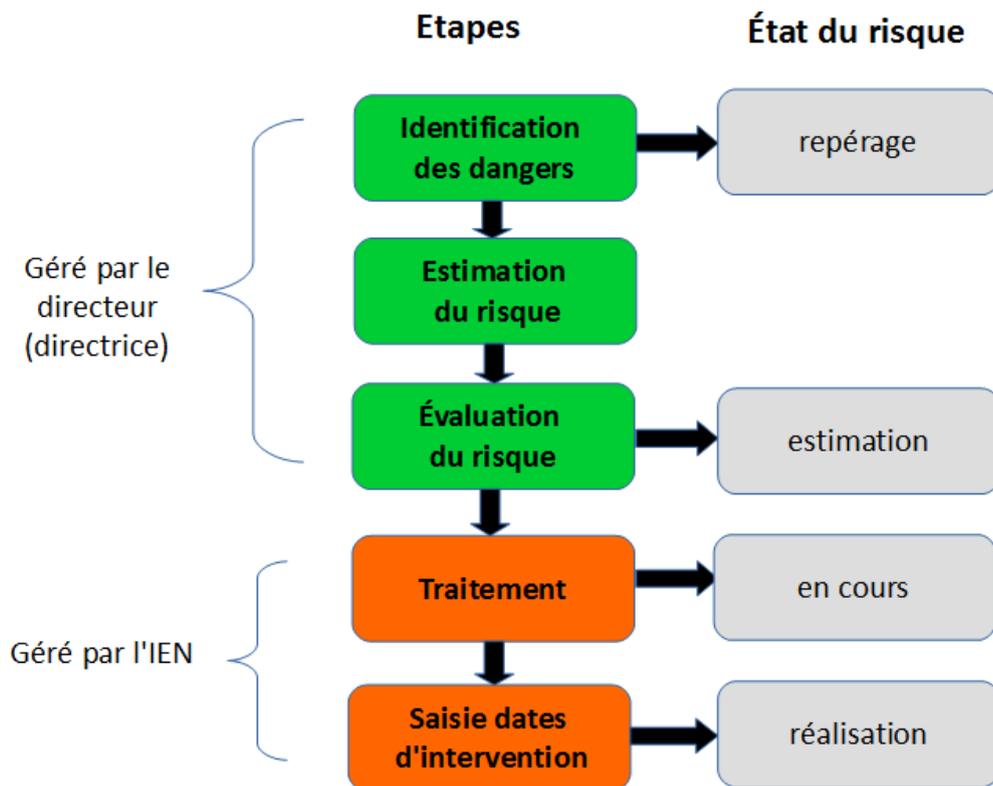
Dans l'application, l'utilisateur va pouvoir définir un ou plusieurs facteurs de risques qui correspondent aux dangers identifiés dans l'école.

Les facteurs de risques sont composés de plusieurs éléments :

- identification des dangers
- estimation du risque
- évaluation du risque

La partie « traitement » du risque est renseignée dans un second temps (dans son propre accès à l'application) :

- soit par l'IEN
- soit par l'assistant de prévention de circonscription
- soit par le conseiller de prévention départemental/académique



4. Mise à jour de l'unité de travail (UT)

Lors de la première connexion, ou a minima une fois par an, il faut mettre à jour les paramètres de votre Unité de Travail (= votre école) :

- sur la gauche, sélectionner l'UT (en la cochant)
- depuis le menu « *Unité de Travail* », cliquer sur « *Mise à jour des paramètres* »

1 → [Unité de travail gris]

2 → [Menu Unité de travail]

3 → [Mise à jour des paramètres]

UT en gris=saisie incomplète
UT en vert=saisie minimale effectuée

Unité de travail : Mise à jour

Unité de travail : École maternelle

Référents

Nom du directeur : M. [] (mise en forme type Jean DUPONT)

Maire de la commune : M. [] (mise en forme type Jean-Claude DUPONT)

Effectifs de l'unité de travail

Nombre d'élèves : [0] Nombre de classes (divines) : [0]

Nombre d'enseignants : [0] Nombre d'agents : [0]

[Enregistrer] [Annuler]

Les noms de la directrice ou du directeur et du maire de la commune sont pré-initialisés, mais peuvent être modifiés en respectant la mise en forme de type « Prénom NOM ».

Les noms composés ne doivent pas contenir d'espace : par exemple, « Jean DE DUPONT » doit être saisi « Jean DE-DUPONT ».

Après validation, l'UT « passera au vert » si, au minimum, le nombre d'élèves **ET** le nombre d'enseignants sont renseignés.

5. Facteurs de risques

Pour accéder à la création d'un facteur de risque il faut :

- sur la gauche, sélectionner l'UT (en la cochant)
- depuis le menu « *Facteur de risque* », cliquer sur « *Création d'un facteur de risque* »



Dans la fenêtre suivante, il faut renseigner les différentes rubriques. Elles peuvent être traitées en une seule fois, ou dans différents temps.

5.1 Identification des dangers

Identification des dangers

Facteur de risque : Sélectionner un risque

Danger identifié : Sélectionner un danger

Domage : Sélectionner un dommage

Précisions : 300

Saisie obligatoire



On ne peut pas « **Enregistrer** » si aucune précision n'est saisie. Un lecteur ne connaissant pas l'école doit comprendre de quoi il est question.

Le facteur de risque passe à l'état « **Repérage** ».

5.2 Estimation du risque

Critères d'estimation de la gravité :

- **Mineure** : blessure ou symptômes bénins. Pas ou peu de dommage sans arrêt de travail ;
- **Significative** : blessure ou symptômes demandant des soins médicaux (passage à l'infirmierie) sans arrêt de travail ;
- **Grave** : blessure ou maladie provoquant un arrêt de travail. Dommages réversibles entraînant une incapacité partielle ou permanente ;
- **Critique** : blessure ou maladie mortelle.

Moyens de prévention :

Il s'agit de préciser s'il existe déjà un moyen de prévention (avant le traitement du risque) comme, par exemple, la présence d'un panneau signalant un sol glissant par temps de pluie.

Détails éventuels : la saisie des détails n'est pas obligatoire.

Le facteur de risque passe à l'état « **Estimation** ».

5.3 Évaluation du risque



L'évaluation du risque se fait automatiquement et le niveau est mentionné sur la barre colorée. Le nombre qui apparaît indique si le risque est acceptable (< 23), ou s'il doit être traité en priorité (≥ 23).

Dans l'espace intitulé « **Pour supprimer ou diminuer le risque, nous proposons** », il est possible de proposer des moyens de prévention en fonction du contexte. Il est donc recommandé de faire des propositions pour :

1. **Supprimer** le danger
2. **Diminuer** le danger
3. **Informé** du danger



Une proposition doit être rentrée pour que le traitement du facteur de risque puisse se terminer.

Le facteur de risque reste à l'état « **Estimation** ».

6. Traitement du risque

La partie « **traitement** » du risque est renseignée dans un second temps (dans son propre accès à l'application) :

- soit par l'IEN
- soit par l'assistant de prévention de circonscription
- soit par le conseiller de prévention départemental/académique

7. Documents DUER

L'application permet de générer automatiquement plusieurs documents PDF correspondant aux informations renseignées :

- « **Unité de travail** » : détails de l'unité de travail
- « **Programme de prévention** » : action de prévention en attente de réalisation
- « **Action de prévention** » : proposition en attente de traitement

1

2

Sélectionner le document à imprimer

3

Téléchargement : Unité de travail

Fermer

Cliquer sur l'icône de la page pour ouvrir le document

8. Définitions des états des risques

État – Définitions	
1	Repérage Afin d'identifier les risques présents dans chaque unité de travail, une liste générale des « dangers » classés par familles ou « facteur de risques » est utilisée.
2	Estimation Deux critères d'évaluation des risques sont utilisés, la gravité et la probabilité d'apparition des dommages.
3	Vérification Un facteur de risque avec une estimation inférieure à l'indice de référence peut-être classifié dans les risques acceptables.
4	Traitement Un facteur de risque avec une estimation supérieure à l'indice de référence doit « obligatoirement » faire l'objet d'une intervention pour, soit supprimer le danger, soit diminuer le niveau de risque (selon les principes de prévention).Le traitement doit être validé par le responsable de la structure pour pouvoir passer à l'étape suivante.
5	En cours Un facteur de risque dans l'état en cours fait l'objet d'une demande d'intervention officielle auprès de la collectivité de rattachement et/ou de l'éducation nationale.
6	Réalisation Un facteur de risque bascule dans l'état réalisation lorsque les dates d'interventions sont renseignées.
7	Mise à jour Un facteur de risque bascule de l'état réalisation à l'état Mise à jour, lorsque le facteur de risque (à l'état réalisation) fait l'objet d'une mise à jour.